

*Rapport sur le prix et la qualité du service public de
prévention et de gestion des déchets ménagers et
assimilés*



RAPPORT ANNUEL 2021

**Code Général des Collectivités Territoriales
Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015**

Informer
Collecter
Traiter
Sensibiliser
Réduire
Recycler
Valoriser

PRÉAMBULE	3
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	4
A. LES INDICATEURS TECHNIQUES	5
I. LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE SAOSNOIS.....	5
1.1 La compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers	5
1.2 Les modalités d'exploitation du service d'élimination	6
II. LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	8
2.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles	9
2.2 La collecte des déchets non ménagers assimilés aux ordures ménagères	11
2.3 La collecte sélective.....	12
2.4 La collecte en déchèterie	15
III. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS.....	22
3.1 Le traitement des ordures ménagères résiduelles	22
3.2 Le traitement des déchets recyclables issus de la collecte sélective.....	23
3.3 Le traitement des déchets issus des déchèteries	26
3.4 Le compostage individuel	28
B. SYNTHÈSE	28
C. LES INDICATEURS FINANCIERS	29
I. LE BILAN ANNUEL FINANCIER.....	29
1.1 Le bilan du financement	29
1.2 Les prestations rémunérées par Marchés Publics	32
1.3 Les aides publiques et soutiens financiers des Eco-organismes	37

D. LA COMMUNICATION ET LA PRÉVENTION AUPRÈS DES USAGERS38

I –LA COMMUNICATION 38

1-1 – Distributions des sacs translucides 38

1-2- Le Magazine Communautaire 39

II – LES ANIMATIONS..... 39

PRÉAMBULE



Conformément à l'article 1^{er} du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 paru au Journal Officiel du 14 mai 2000, le Président de l'EPCI, compétent en matière de collecte et traitement des déchets ménagers, doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Le contenu du rapport sur le service de prévention et de gestion des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le rapport est porté à la connaissance du public dans les conditions prévues par les deux premiers alinéas de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales. Un exemplaire du rapport annuel est adressé au représentant de l'État pour information.

Cette disposition a pour objectif d'une part de responsabiliser les élus face à leur assemblée et aux usagers et d'autre part de renforcer la transparence et l'information des usagers dans la gestion de ces services en assurant la publicité du rapport. Cette disposition était déjà inscrite dans la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite loi Barnier.

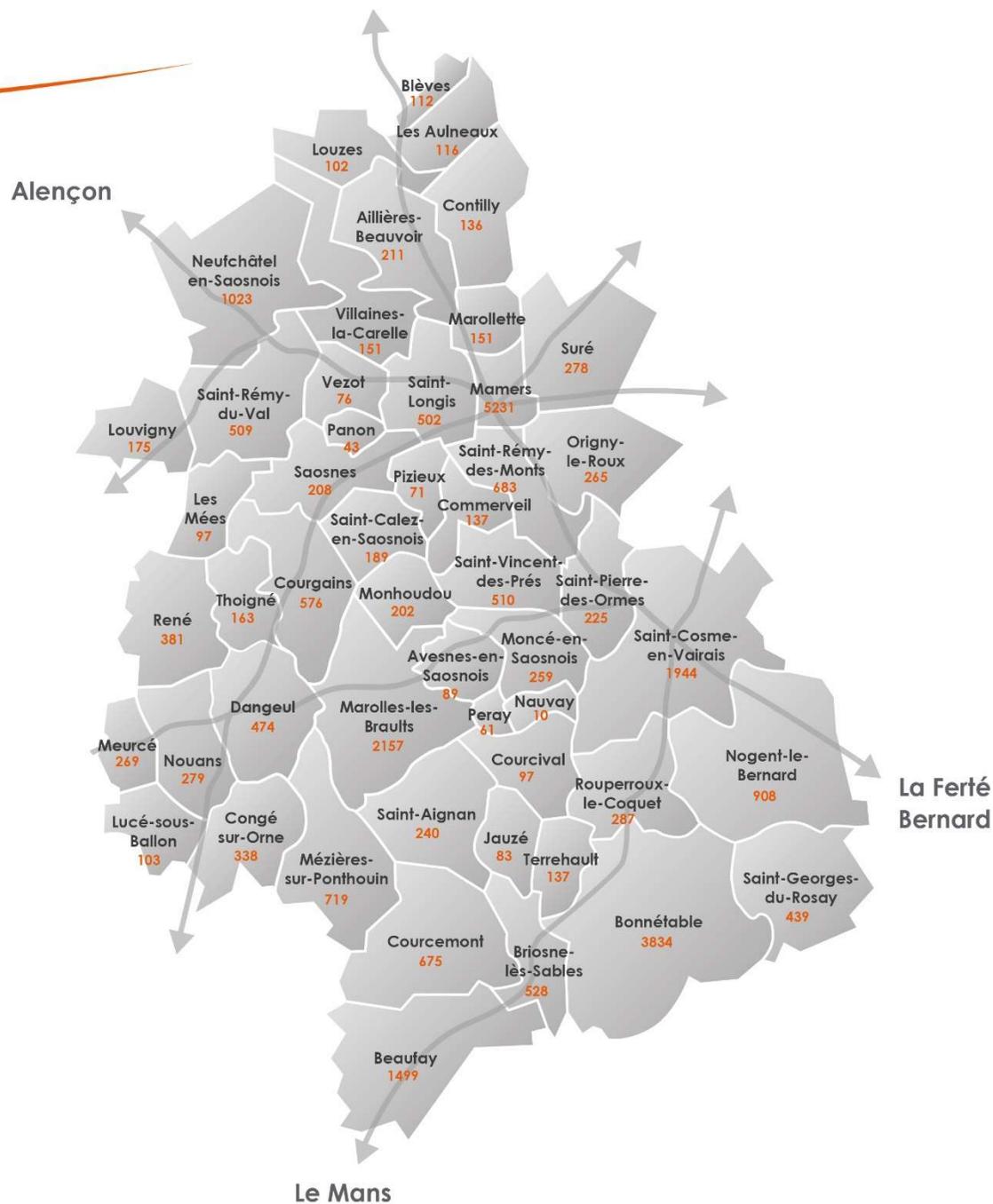
PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La Communauté de Communes Maine Saosnois collecte et traite les déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de ses 51 communes.

Le terme « assimilés » signifie qu'elle gère aussi les déchets produits par les entreprises et administrations, tant qu'ils sont de même nature et en même quantité que ceux d'un ménage.

27 952 HABITANTS

(RP 2018 entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021)



A. LES INDICATEURS TECHNIQUES

I. LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE SAOSNOIS

1.1 La compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers

La Communauté de Communes Maine Saosnois exerce la totalité de la compétence Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) au sens de la loi (collecte et traitement).

MISSIONS : Assurer le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

- ▶ Prévention des déchets,
- ▶ Collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables,
- ▶ Tri et valorisation des déchets recyclables,
- ▶ Traitement et valorisation des ordures ménagères,
- ▶ Mise en place et entretien du parc de contenants,
- ▶ Gestion des déchèteries et plateformes de végétaux.

ÉQUIPEMENTS

- ▶ 4 déchèteries : Saint Rémy des Monts/Mamers, Bonnétable, Marolles les Braults, Saint Cosme en Vairais,
- ▶ 1 mini-déchèterie : Neufchâtel en Saosnois (fermeture de Saint Rémy du Val en février 2021).
- ▶ 4 plateformes de broyage des végétaux : Bonnétable, Marolles les Braults, Saint Cosme en Vairais et Saint Rémy des Monts.

MOYENS HUMAINS

La compétence « déchets ménagers et assimilés » est mise en œuvre par :

- ▶ 1 Directeur des Services Techniques,
- ▶ 4 agents administratifs et techniques,
- ▶ 5 agents titulaires pour les déchèteries,
- ▶ 1 PEC pour les déchèteries,
- ▶ 4 agents pour les remplacements en déchèteries en CDD dont 2 pour les congés d'été.

1.2 Les modalités d'exploitation du service d'élimination

Marchés Publics / Prestations réalisées	Porte à Porte	Apport Volontaire
Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	PAPREC CRV	SEP VALORISATION
Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	ISDND des Ventes de Bourses (SUEZ) ISDND de Montmirail (PAPREC CRV)	SYNER'VAL (Unité de Valorisation Energétique)
Collecte sélective des Emballages Ménagers Recyclables (EMR)	PAPREC CRV	SUEZ
Collecte sélective du Verre		SEP VALORISATION
Tri des matériaux à recycler	Centre de tri TRIVALO 35	Centre de tri VALORPOLE 72
Marchés Publics / Prestations réalisées	Déchèteries	
Collecte et traitement des bennes Gravats	PAPREC CRV	
Collecte et traitement des bennes Ferrailles	PASSENAUD RECYCLAGE	
Collecte et traitement des bennes Encombrants	SEP VALORISATION	
Collecte et traitement des bennes Déchets verts/végétaux	SEP VALORISATION	
Broyage des déchets verts/végétaux	ECOSYS	
Collecte et traitement des bennes Cartons	PAPREC CRV	
Collecte et traitement des bennes Bois	PAPREC CRV	
Collecte et traitement des DDS hors EcoDDS (déchets dangereux spécifiques)	TRIADIS	
Collecte et traitement des bennes d'Amiante	PAPREC CRV	

⇒ PAPREC CRV = Ex NCI ENVIRONNEMENT

Contrats / Prestations réalisées	DÉCHÈTERIES
Collecte et traitement des bennes Mobilier (DEA) pour Eco-Mobilier	VEOLIA
Collecte et traitement des bennes de Pneus pour ALIAPUR	MEGA PNEUS
Collecte et traitement des bornes Textiles pour REFASHION (ex ECOTLC)	LE RELAIS EURE ET LOIR
Collecte et traitement des DEEE pour OCAD3E/ECOSYSTEM	ENVIE 2 ^E Maine
Collecte et traitement des Déchets Dangereux Spécifiques (DDS)	ECODDS (BS ENVIRONNEMENT) / COREPILE / LVL
Collecte et traitement des capsules Nespresso	SUEZ

Marchés publics / Durée	CC ex Maine 301	CC ex Saosnois	CC ex Pays Maronnais
Collecte et traitement des Ordures Ménagères et des Emballages Ménagers Recyclables	Du 15 avril 2019 au 14 avril 2022 ► <i>Marché de 3 ans reconductible 2 fois un an</i>		
Exploitation des Déchèteries	Du 15 septembre 2019 au 31 décembre 2023 ► <i>Marché de 5 ans reconductible 2 fois un an</i>	Du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023 ► <i>Marché de 5 ans reconductible 2 fois un an</i>	Du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023 ► <i>Marché de 5 ans reconductible 2 fois un an</i>

II. LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Les différents modes de collecte des ordures ménagères (OM) et des emballages ménagers recyclables (EMR) sur notre territoire s'effectuent en Porte à Porte (PàP) ou en Apport Volontaire (AV) répartis comme suit :



2.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles

2.1.1. La collecte en Porte à Porte

La collecte des ordures ménagères résiduelles est réalisée en porte à porte une fois par semaine (C1) sur 32 communes de la Communauté de Communes Maine Saosnois.

Sur l'ex périmètre du Saosnois, l'ensemble des administrés collectés en porte à porte doivent présenter à la collecte les sacs translucides gris fournis par la collectivité. Le nombre de sacs gris translucides remis annuellement à chaque foyer est comptabilisé pour pouvoir appliquer la TEOM Incitative.

L'utilisation des sacs gris translucides a été étendue à l'ex-périmètre du Pays Marollais en novembre 2019 et à l'ex-périmètre du Maine 301 en novembre 2021. Cette extension s'est faite en vue d'une harmonisation du mode de financement (passage en TEOM au 1er janvier 2021 puis en TEOMI au 1er janvier 2022 pour l'ex Pays Marollais, passage en TEOMI au 1er janvier 2023 pour l'ex Maine 301) ainsi que des pratiques sur le territoire Maine Saosnois.

Une dotation de base annuelle obligatoire a été mise en place en fonction de la composition du foyer.

Nombre de personnes dans le foyer	Volume de base en sacs de 30L /an	Tarif de la part incitative en 2021
1 ou Résidence Secondaire	600 L = 20 sacs = 1 rouleau	0,015 €/litre d'ordures ménagères Soit 0,45 € le sac de 30 litres et 1,50 € le sac de 100 litres.
2 ou 3	1 200 L = 40 sacs = 2 rouleaux	
4 ou 5	1 800 L = 60 sacs = 3 rouleaux	
6 et +	2 400 L = 80 sacs = 4 rouleaux	

Le nombre de foyers venus se doter en sacs translucides sur une année est de :

	Nombre de foyers potentiel	2020		2021	
		Sacs 30 L	Sacs 100 L	Sacs 30 L	Sacs 100 L
Ex Saosnois	5 775	3 712	126	3 604	114
Ex Pays Marollais	3 197	2 391	36	2 279	49
Ex Maine 301	4 447			3 631	68
TOTAL ANNUEL	13 419	6 103	162	9 514	231

2.1.2. La collecte en Apport Volontaire

La collecte des ordures ménagères résiduelles est réalisée en apport volontaire sur 21 communes de la Communauté de Communes Maine Saosnois.

Seules les communes de moins de 300 habitants de l'ex périmètre du Saosnois et Saint Vincent des Prés bénéficient d'une collecte en apport volontaire. Cela représente 47 conteneurs semi-enterrés et 12 conteneurs aériens répartis sur ces 21 communes. Au minimum un point de regroupement a été mis en place dans chaque commune. Les usagers déposent leurs sacs poubelles dans les conteneurs semi-enterrés grâce à leur badge, selon leurs besoins, 7 jours sur 7.

Une dotation de base annuelle obligatoire a été mise en place en fonction de la composition du foyer :

Nombre de personnes dans le foyer	Nombre d'ouvertures de base de 30L /an	Tarif de la part incitative en 2021
1 ou Résidence Secondaire	20 ouvertures = 600 L	0,015 €/litre d'ordures ménagères soit 0,45 € l'ouverture de 30 litres du conteneur semi-enterré.
2 ou 3	40 ouvertures = 1 200 L	
4 ou 5	60 ouvertures = 1 800 L	
6 et +	80 ouvertures = 2 400 L	

2.1.3. Les tonnages collectés

Les tonnages collectés sont les tonnages déposés par les habitants dans les conteneurs réservés aux ordures ménagères et les tonnages collectés avec les sacs gris translucides d'ordures ménagères (Ex Saosnois, Ex Maine 301 et Ex Pays Marollais) et les sacs noirs jusqu'en novembre 2021 (Ex Maine 301).

	Ex Marollais	Ex Maine 301	Ex Saosnois		Total / Moyenne
	PàP (16 communes)	PàP (10 communes)	PàP (6 communes)	AV (21 communes)	
Population totale	6 320 hab	8 487 hab	9 276 hab	3 869 hab	27 952 hab
Tonnages ordures ménagères	818,15	1 140,86	1 015,04	467,78	3 441,83
Ratio kg/habitant	129	134	109	121	123

3 441,83 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et assimilées ont été collectées et traitées en 2021, ce qui représente **123 kg** par habitant par an (-2% soit 75,13 tonnes de moins par rapport à 2020).

2.2 La collecte des déchets non ménagers assimilés aux ordures ménagères

Les déchets des professionnels peuvent être collectés dans le cadre de la collecte des ordures ménagères s'ils sont assimilables en qualité et en quantité aux déchets ménagers. Toutefois, il n'existe pas d'obligation de collecte des déchets professionnels par le service public. Seuls les déchets ménagers sont concernés par ces obligations de collecte.

L'institution de la Redevance Spéciale pour les déchets non ménagers est obligatoire **pour les collectivités qui n'ont pas institué la redevance générale des ordures ménagères et assurant la collecte et le traitement des déchets non ménagers**. La Redevance Spéciale permet de couvrir le coût de la collecte et du traitement des déchets des professionnels par le service public.

Conformément aux délibérations n°2019/124 et n°2020/ 139 prises par le Conseil Communautaire le 3 octobre 2019 et le 15 octobre 2020, sont soumis à cette Redevance Spéciale, tous les producteurs de déchets non ménagers du territoire qui produisent un volume de déchets assimilables aux ordures ménagères égal ou supérieur à 770 litres par semaine et qui bénéficient du service de collecte en porte à porte de la Communauté de Communes.

Redevables
En 2021, <u>24 professionnels</u> ont payé une redevance spéciale :
- 14 professionnels sur l'ex Saosnois,
- 6 professionnels sur l'ex Pays Marollais
- 4 professionnels sur l'ex Maine 301

Tarifs de la Redevance Spéciale en 2021
- <u>0,04 € le litre</u> de déchets assimilables aux ordures ménagères, soit 40 € le mètre cube.

En raison de la situation sanitaire exceptionnelle due à la Covid-19, un avenant a été signé pour les professionnels ayant dû réduire ou arrêter leur activité. Cinq professionnels ont été concernés par cet avenant.

2.3 La collecte sélective

Depuis le 1^{er} octobre 2018, dans le cadre de l'harmonisation de la collecte des déchets recyclables, l'ensemble du territoire Maine Saosnois est passé en collecte multi-matériaux et en extension des consignes de tri.

Ce mode de collecte, concernant déjà l'ex Maine 301, a donc été harmonisé sur l'ex Saosnois et l'ex Pays Maronnais.

L'extension des consignes de tri permet aux usagers de déposer à la collecte tous leurs emballages ménagers en plastique.

2.3.1. La collecte en Porte à Porte

La collecte des déchets ménagers recyclables est réalisée en porte à porte une fois tous les 15 jours (C0,5) sur les 10 communes de l'ex périmètre Maine 301. Il s'agit d'une collecte sélective multi-matériaux en sacs translucides jaunes fournis par la collectivité.

2.3.2. La collecte en Apport Volontaire

Il y a au moins un point d'apport volontaire dans chaque commune du territoire.

Les ex périmètres du Saosnois et du Pays Maronnais :

La collecte des déchets ménagers recyclables est réalisée en apport volontaire sur le schéma du multi-matériaux avec la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri depuis le 1^{er} octobre 2018.

Les papiers et cartons sont mélangés avec les emballages et les métaux ; le verre reste collecté à part.

L'ex périmètre Maine 301 :

La collecte des déchets ménagers recyclables est réalisée en apport volontaire uniquement pour le verre.

Le parc de conteneurs pour la collecte sélective est composé de :

- 152 conteneurs aériens et 47 conteneurs semi-enterrés pour le multi-matériaux.
- 123 conteneurs aériens et 21 conteneurs semi-enterrés pour le verre.

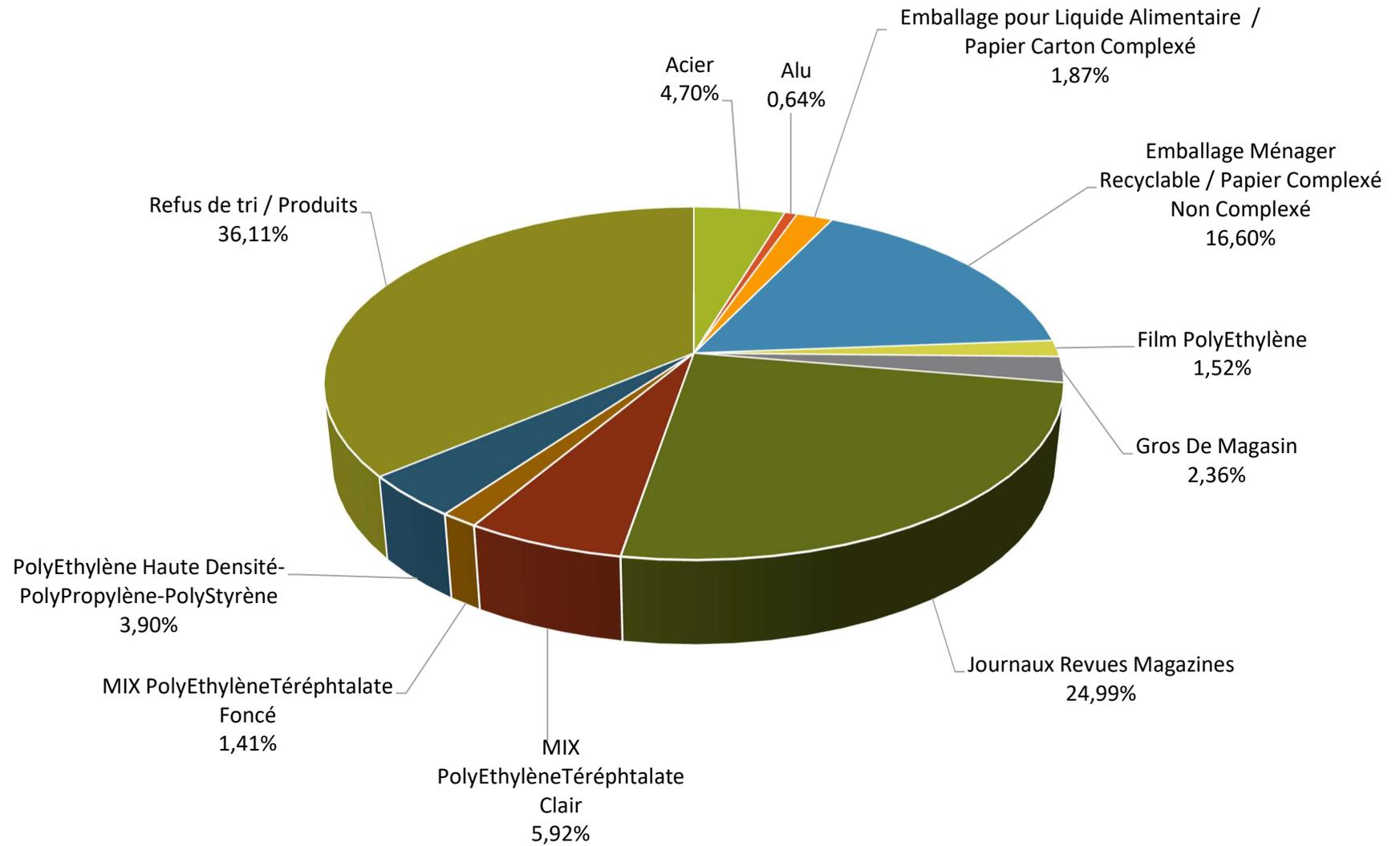
2.3.3. Les tonnages collectés

Les tonnages collectés sont les tonnages déposés dans les conteneurs de tri sélectif par les habitants et les tonnages collectés avec les sacs jaunes translucides.

	Ex Marollais	Ex Saosnois	Ex Maine 301	Total / Moyenne
	AV (41 communes)		PàP (10 communes)	
Population municipale	6 320 hab	13 145 hab	8 487 hab	27 952 hab
Tonnage Emballages Ménagers Recyclables (EMR)	1 412,94		488,28	1 901,22
Ratio kg/habitant EMR	73		57	68
Tonnage Verre				1 199,01
Ratio kg/habitant Verre				43
TOTAL tonnages (EMR + Verre)				3 100,23
TOTAL ratio kg/habitant				111

3 100,23 tonnes de déchets **ménagers** recyclables ont été collectés et triés en 2021, ce qui représente **111 kg** par habitant par an (+3,5 % soit 104,47 tonnes de plus par rapport à 2020)

Répartition des tonnages collectés des EMR



2.4 La collecte en déchèterie

2.4.1. Implantation et horaires

Le territoire Maine Saosnois est constitué d'un réseau de 4 déchèteries :

- Bonnétable : 399 avenue du 10 août 1944.
- Marolles les Braults : La Fouasterie, route de Bonnétable.
- Saint Rémy des Monts : 2 Chemin du Pavillon.
- Saint Cosme en Vairais : 3, Route de Saint Fulgent des ormes.

et de 1 mini-déchèterie :

- Neufchâtel en Saosnois : Route de la Coursière.



4 plateformes de broyage des déchets verts sont présentes dans les déchèteries à Bonnétable, Marolles les Braults, Saint Cosme en Vairais et Saint Rémy des Monts.

L'accès aux déchèteries est gratuit et illimité pour les habitants des 51 communes du territoire de la Communauté de Communes Maine Saosnois.

Les déchets des professionnels sont également acceptés dans les 4 déchèteries principales sous certaines conditions. Le dépôt par les professionnels est payant et les tarifs sont fixés par le conseil communautaire.

Les différents horaires d'ouvertures permettent d'avoir toujours à minima une déchèterie ouverte du lundi au samedi.

Fermeture du portail 15 minutes avant l'heure de fermeture												
	lundi		mardi		mercredi		jeudi		vendredi		samedi	
Bonnétable		14h - 18h	9h - 12h		9h - 12h	14h - 18h			9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h
Marolles les Braults	9h - 12h				9h - 12h	14h - 18h				14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h
St Rémy des Monts / Mamers	9h - 12h			14h - 18h		14h - 18h	9h - 12h		9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h
St Cosme en Vairais			9h - 12h					14h - 18h	9h - 12h		9h - 12h	14h - 18h
Neufchâtel en Saosnois						14h - 17h					9h - 12h	14h - 17h

L'année 2021 a été marquée par :

- Fermeture de la mini-déchèterie à Saint Rémy du Val le 1^{er} février 2021 (délibération n°2020/196 du 17 décembre 2020).
- Au printemps 2021, l'activité très soutenue dans les déchèteries ressemblait aux mois de juillet et août compte tenu des restrictions sanitaires du moment (couvre-feu, interdiction des déplacements inter-régionaux en avril et mai, fermeture des commerces non-essentiels).

2.4.2. Les déchets acceptés en déchèterie

DÉCHETS NON DANGEREUX

	 ENCOMBRANTS	 BOIS	 DÉBLAIS/GRAVATS	 DÉCHETS VERTS	 CARTONS	 MÉTAUX	 AMEUBLEMENT	 RÉUTILISATION/RÉEMPLOI	 TEXTILES
Bonnétable	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Marolles les Braults	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint Rémy des Monts/ Mamers	X	X	X	X	X	X	X		X
Saint Cosme en Vairais	X	X	X	X	X	X	X		X
Neufchâtel en Saosnois	X	X		X	X				

DÉCHETS DANGEREUX

	 DEEE	 BATTERIES	 PILES ET ACCUMULATEURS	 CARTOUCHES ENCRE	 HUILE DE VIDANGE	 HUILE DE FRITURES	 DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES	 LAMPES
Bonnétable	X	X	X	X	X	X	X	X
Marolles les Braults	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint Rémy des Monts/ Mamers	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint Cosme en Vairais	X	X	X	X	X		X	
Neufchâtel en Saosnois					X			

2.4.3. Tonnages collectés en déchèteries

Maine Saosnois Détail par déchets	Tonnes 2020	Tonnes 2021	Variation 2021/2020	Variation 2021/2017	Ratio 2021 en kg/hab
Déchets Verts plateformes*	3 300	3 350	2 %	-10%	120
DV bennes*	188,85	185,83	- 2 %	-92%	
Gravats*	1 686,58	2 202,16	31 %	31%	79
Encombrants	1 879,54	1 975,72	5 %	-10%	71
Bois	878,25	1 031,74	17 %	12%	37
Cartons	246,75	301,56	22 %	25%	11
Métaux	487,83	482,50	- 1 %	6%	17
Batteries	3,30	2,97	- 10 %	-34%	0
Amiante	10,30	12,00	17 %	11%	0
DDS hors éco	73,84	83,52	13 %	96%	3
ECODDS	40,93	52,24	28 %	52%	2
DEA	638,22	816,37	28 %	150 %	29
DEEE	271,04	312,96	15 %	33 %	11
TLC	150,62	198,51	32 %	65 %	7
Lampes/néons	1,84	1,61	- 12 %	36 %	0
Cartouches encre	0,61	0,96	57 %	**	**
Piles	3,85	3,59	- 7 %	1 %	0
Capsules Nespresso	0,94	1,05	12 %	**	**
Pneus hors éco-organisme	3,88	3,86	- 1 %	- 6 %	0
Pneus Aliapur (en nombre de pneus)	813	1 521	87 %	**	**
Réemploi	53,50	65,20	22 %	30 %	2
Total hors DV bennes, pneus Aliapur, Réemploi	9 677,37	10 832,27	12 %	8 %	388

Les bennes de Déchets verts/végétaux de la mini-déchèterie sont vidées sur la plateforme à la déchèterie de St Rémy des Monts.

-DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement (matelas, sommiers, canapés, meubles, tables, chaises)

-DDS : Déchets Diffus Spécifiques (déchet ménager issu d'un produit chimique, ex : peinture, aérosol, ...)

-DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (petit et gros électroménager)

-TLC : Textiles, linge de maison, chaussures

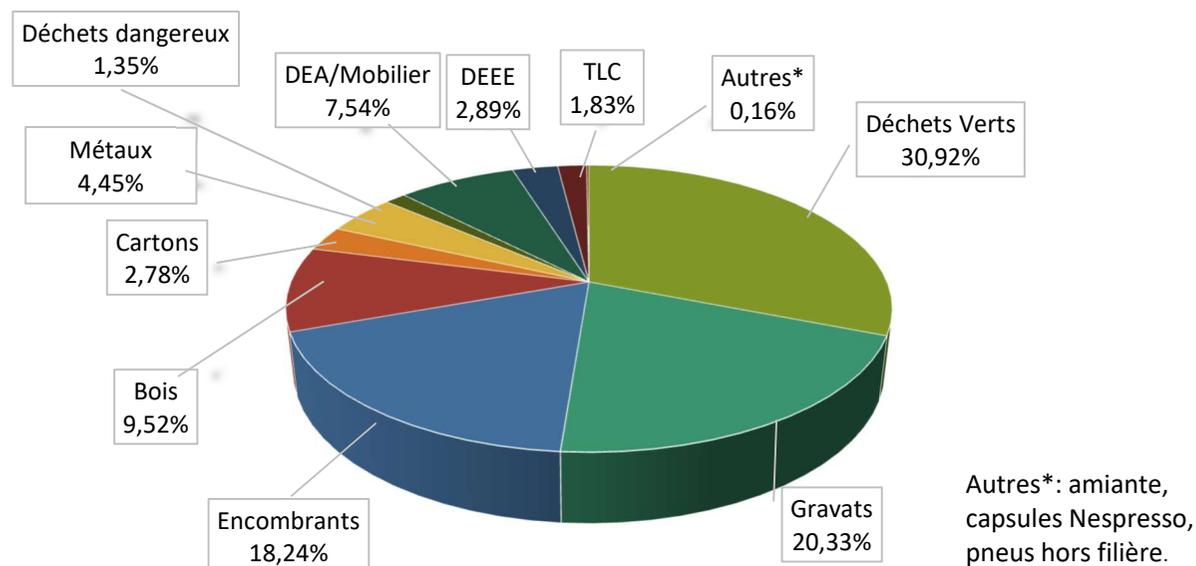
Les encombrants qui sont les déchets les plus coûteux pour la collectivité ont diminué de 10% par rapport à 2017.

Les déchets déposés dans les déchèteries représentent **388 kg par habitant en 2021** contre 343 kg par habitant par an en 2020 (hors déchets verts en benne et pneus Aliapur).

* : tonnage estimé

** : absence de données pour 2017

Répartition des tonnages collectés en déchèteries



Les déchets verts et les gravats représentent la moitié des déchets collectés dans les déchèteries. Les encombrants et le bois représentent un peu plus d'un quart des déchets des déchèteries.

- Les plateformes de Déchets Verts

Les déchets verts des déchèteries de Bonnétable, Marolles-les-Braults, Saint-Cosme-en-Vairais, Saint-Rémy-des-Monts sont collectés en vrac sur des aires de stockage équipées de bassin de rétention, ce qui permet de mélanger les branchages et la pelouse. Lorsque l'aire est remplie, le prestataire effectue le broyage avec un DOPPSTADT AK 430/AK 530. Le broyat de déchets verts a été récupéré par des agriculteurs qui exploitent sur le territoire de la Communauté de Communes Maine Saosnois. Depuis 2020, une partie du broyat part en méthanisation sur le territoire Maine Saosnois.

156 heures de broyage ont été réalisées en 2021 pour une estimation de 3350 tonnes de déchets verts/ végétaux broyés.

En 2021, 36 bennes de déchets verts de la mini-déchèterie ont été vidées sur la plateforme de la déchèterie de Saint-Rémy-des-Monts (185,83 T estimées).

- Les DEEE

La société ENVIE 2^E MAINE collecte les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) des déchèteries pour le compte de l'éco organisme ECOLOGIC/OCAD3E. La collecte dans les déchèteries de Saint Rémy des monts, Marolles les Braults et Bonnétable a lieu une fois par semaine tandis que la déchèterie de Saint Cosme en Vairais est collectée tous les 15 jours.

- Les Déchets Dangereux des Ménages (DDS)

Les DDS regroupent les produits de bricolage, de jardinage, peintures, solvants, huiles de vidange, phytosanitaires, acides, filtres à huile...

Pour le compte de l'éco-organisme ECODDS, BS Environnement collecte les déchets dangereux spécifiques des ménages. Concernant les DDS hors périmètre ECODDS, c'est-à-dire pour les professionnels du territoire ; c'est TRIADIS le prestataire de collecte et de traitement.

- La collecte des textiles, linge de maison et chaussures (TLC)

La collecte des textiles usagés s'est développée sur le territoire de la Communauté de Communes Maine Saosnois avec le soutien de l'éco-organisme REFASHION (Ex. EcoTLC). Il y a 28 bornes réparties sur le territoire Maine Saosnois qui sont vidées chaque semaine voire certaines 2 fois/semaine par l'entreprise d'insertion LE RELAIS Eure et Loir.

- Le Réemploi

La Communauté de Communes Maine Saosnois en partenariat avec l'association Récup & Co (Mamers) s'inscrit dans une démarche de réemploi en collectant les objets réutilisables auprès des habitants du territoire.

Cette collecte est effectuée soit à domicile lorsque les usagers contactent l'association, soit par dépôt dans les locaux des associations, mais aussi dans les déchèteries de Marolles les Braults et Bonnétable via un caisson réemploi dont le contenu est collecté tous les 15 jours. En 2021, Récup & Co s'est substitué à Emmaüs pour collecter les dons déposés à la déchèterie intercommunale à Bonnétable.

Le réemploi permet de prolonger la durée de vie des objets en bon état qui peuvent encore servir et de réduire les déchets jetés dans les bennes des déchèteries.

Objets en bon état pouvant être donnés pour réemploi : vaisselle, objets de décoration, textiles, meubles, jouets, articles de puériculture, DEEE, livres, objets de bricolage, articles de sport, etc. Pensez à protéger vos dons en les emballant et en les stockant dans des cartons.

Réemploi en 2021	Tonnages 2021	Tonnages 2020	variation	Modalités	Débouchés
Marolles les Braults par Récup & Co	7,19	3,5	106%	Caisson réemploi vidé tous les 15 jours	Vente dans la boutique solidaire
Bonnétable par Récup & Co	8,01				
Ex Saosnois par Récup & Co selon une convention signée	50	50	0%	Collectes à domicile/apports directs	vente dans la boutique solidaire
TOTAL	65,20	53,50	22%		

2.4.3. Les collectes ponctuelles

- L'amiante

Une collecte d'amiante est organisée sur le territoire, une fois par an, généralement à la déchèterie de Marolles les Braults. Elle est uniquement réservée aux particuliers et est gratuite sous conditions d'inscription préalable et du bon conditionnement.

- Les pneus

2 types de collecte sont possibles :

- ✓ Pneus hors éco-organisme

Une collecte de pneus très usés est organisée 1 fois par an (sous réserve du nombre d'inscrits), à raison de 4 pneus de véhicules légers ou de tourisme par foyer. Ce service est uniquement réservé aux particuliers. Cette collecte est réalisée en alternance, soit à la déchèterie de Bonnétable, soit à la déchèterie de Saint Rémy des Monts/Mamers. En 2021, les pneus ont été collectés et orientés vers l'ISDND de Montmirail (PAPREC CRV). Ce sont principalement des pneus retrouvés sur le terrain à l'achat de l'habitation ou servant à lester des tôles sur le tas de bois...(pneus verts de mousse, cisailés par le soleil, coupés...).

- ✓ Pneus Aliapur

Les usagers qui changent eux-mêmes leurs pneus de véhicules (auto, moto) peuvent les déposer dans les déchèteries de Bonnétable ou de St Rémy des Monts/Mamers après confirmation de l'acceptation par l'Agent de déchèterie. Les pneus doivent être stockés à l'abri lorsqu'ils sont démontés du véhicule et protégés des intempéries lors du transport vers les déchèteries. Ces pneus seront ensuite collectés et traités via la filière mise en place par l'éco-organisme ALIAPUR.

III. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

3.1 Le traitement des ordures ménagères résiduelles

3.1.1. L'Unité de Valorisation Énergétique des Déchets

Les ordures ménagères résiduelles et assimilées collectées en apport volontaire sur l'ex-territoire du Saosnois sont incinérées à l'Unité de Valorisation Énergétique des Déchets (Uved) située dans la zone industrielle Sud du Mans, rue de l'Angevinière. Elle est exploitée par le prestataire privé Syner'val, filiale du groupe Veolia Propreté.

L'Uved est une installation classée pour la protection de l'environnement. De nombreux investissements novateurs permettent notamment la production d'électricité et la mise en œuvre d'un réseau de distribution de chaleur. Depuis 2000, la construction d'une unité de traitement spécifique permet de produire des mâchefers valorisables en remblai routier et de récupérer les métaux.

3.1.2. L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)

Les ordures ménagères résiduelles et assimilées collectées en porte à porte sur tout le territoire Maine Saosnois sont enfouies en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND). Les déchets ménagers et assimilés (DMA) des communes Saint Rémy du Val, Neufchâtel en Saosnois et Saint Longis sont enfouis à l'ISDND des Ventes de Bourse, exploitée par SUEZ. Les DMA des autres communes en porte à porte sont enfouis à l'ISDND de Montmirail, exploitée par PAPREC.

Ces sites sont conçus pour stocker des déchets ménagers et assimilés dans des conditions optimales de sécurité pour l'environnement. Le principe général de l'enfouissement est de stocker les déchets, en supprimant leur contact direct avec le sol à l'aide de géomembranes et d'argile imperméable, de récupérer les jus polluants (lixiviats) et le biogaz issu de leur fermentation pour une valorisation énergétique.

3.2 Le traitement des déchets recyclables issus de la collecte sélective

3.2.1 Les Centres de tri

Les déchets recyclables issus de la collecte des sacs jaunes en porte à porte sont acheminés vers le Centre de Tri Trivalo 35 situé à Le Rheu, près de Rennes. Il appartient au groupe Paprec.

Les déchets recyclables issus de la collecte des conteneurs de tri sélectif en apport volontaire sont acheminés vers le Centre de Tri Valor Pôle 72 situé dans la zone industrielle Sud du Mans, avenue Pierre-Piffault. Il est détenu à parts égales par le groupe Suez et Passenaud Recyclage.

Une fois triés, tous les matériaux sont conditionnés sous forme de balles (à l'exception du verre) et transportés chez les industriels recycleurs. Chaque matériau suit ensuite sa propre filière de recyclage.

3.2.2. Les filières de recyclage

En décembre 2017, la Communauté de Communes Maine Saosnois a signé le nouveau Contrat d'Action à la Performance (CAP) auprès de Citéo (fusion entre Eco-Emballages et EcoFolio) afin de bénéficier des soutiens financiers définis dans le Barème F pour la période 2018-2022, pour la filière emballages ménagers et la filière papiers graphiques. Dans ce cadre, la Communauté de Communes a fait le choix de la reprise en Option Filières et a signé un contrat avec les différents repreneurs.

➤ *Délibération du Conseil Communautaire n°2017/211 du 14 décembre 2017 optant pour la signature du CAP Barème F et la reprise en Option Filières.*

Filières de recyclage – CAP Barème F		
Matériaux	Repreneurs	Transformations en matières premières secondaires
Verre	O.I. Manufacturing	Transformations en matières premières secondaires (calcin) puis fabrication d'emballages en verre pour les produits alimentaires
Cartonnettes, cartons	Revipac (DS Smith recycling)	Pâte à papier qui sert à la fabrication de produits d'hygiène et d'emballage
Briques alimentaires	Revipac (Essity)	Pâte à papier qui sert à la fabrication de produits d'hygiène et d'emballage
Plastiques	Valorplast	Granulés de plastique retransformés en objet de la vie courante (arrosiers, polaires,...) ou en nouveaux emballages
Aluminium	Regeal Affimet	Alliages d'aluminium pour Marchés automobile, aéronautique, ferroviaire, armement
Acier	Arcelor Mittal	Acier pour Marchés automobile, construction, électroménager ou nouveaux emballages

Filières de recyclage – Hors CAP Barème F		
Matériaux	Repreneurs	Transformations en matières premières secondaires
Journaux, revues, magazines	Norske Skog Golbey	Pâte à papier qui sert à la fabrication de nouveaux produits à base de papiers (papier journal, papier publicitaire,...)
Gros de Magasins	PAPREC et SUEZ	Pâte à papier qui sert en faible proportion à la fabrication de nouveaux produits à base de papiers (papier journal, papier pour ondulés,...)

3.2.3. Les refus de tri

Au centre de tri, les matériaux collectés sont triés et les refus de tri sont retirés. Les refus de tri sont des déchets enlevés par les opérateurs en centre de tri qui rendent impropre la valorisation du flux restant. Les refus de tri caractérisés en 2021 étaient constitués de déchets potentiellement valorisables (barquettes, pots, plastiques rigides), d'erreurs de tri « classiques », mais aussi d'incivisme (ordures ménagères, verre, animaux morts, vêtements, gravats, encombrants, etc...). Il y a eu **668,57 tonnes** de refus de tri en 2021, soit 33 tonnes de moins par rapport à 2020 (- 4,7 %).

	Production
Tonnage 2021	668,57
En % des apports entrants	36,11 %
Kg/hab (<i>Pop Municipale</i>)	24
Destination	Enfouissement (ISDND) et Incinération (Uved)

3.2.4. Les tonnages recyclés

Il s'agit des déchets triés, stockés puis livrés aux filières de recyclage. Ces tonnages sont pris en compte par Citéo au travers des déclarations trimestrielles d'activité. Il y a eu **2 386,26 tonnes** de déchets recyclés en 2021, soit 6,64 tonnes de plus par rapport à 2020 (+ 0,3%).

MATERIAUX	FILIERES	TONNAGES 2020	TONNAGES 2021	EVOLUTION 2020/2021
Acier	ARCELOR	91,91	79,72	-13 %
Alu	AFFIMET	6,07	4,33	-29 %
Cartons, cartonnettes (EMR) / 5.02A (PCNC)	DS SMITH / REVIPAC	394,01	299,5	-24 %
Briques (ELA) / 5.03A (PCC)	ESSITY Opérations France / REVIPAC	32,26	14,24	-56 %
Plastiques	VALORPLAST	201,46	178,25	-12%
Verre	OI Manufacturing	1 203,86	1267,79	+ 5 %
Sous-total		1 929,58	1 843,84	-4 %
Journaux, Revues, Magazines / 1.11	NORSKE SKOG GOLBEY	398,20	495,95	+ 25 %
Gros de Magasins / 1.02	SUEZ	51,84	46,47	-10 %
Gros de Magasins / 1.02	PAPREC	0,00	0	
TOTAL		2 379,62	2 386,26	+ 0,3 %

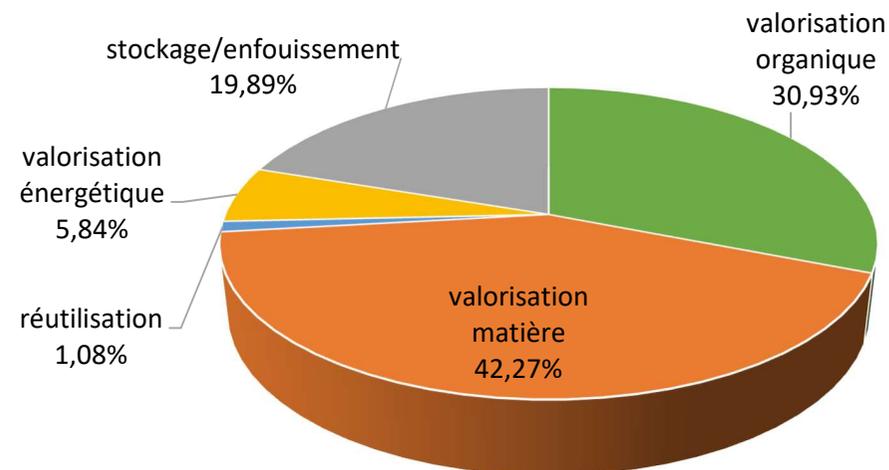
3.3 Le traitement des déchets issus des déchèteries

Nature déchets	Prestataire	Installation destinataire	Mode de traitement
Déchets Verts (plateformes)	Broyage par ECOSYS (44,72)	Agriculteurs locaux	Compostage, Méthanisation
Ferrailles/batteries	PASSENAUD RECYCLAGE (72)	PASSENAUD RECYCLAGE (72)	Valorisation matière
Encombrants/Non Valorisables	SEP VALORISATION (61)	ISDND SUEZ (61)	Enfouissement
Bois	PAPREC CRV (72)	PAPREC CRV/Plateforme de broyage de Montmirail (72)	Valorisation matière et énergétique
Gravats	PAPREC CRV	ISDND PAPREC Montmirail (72)	Valorisation en matériaux de stabilisation des alvéoles de stockage
Cartons	PAPREC CRV (72)	DS SMITH (76)	Valorisation matière
Mobilier (DEA)	Maine Collecte Valorisation (MCV -72) pour ECOMOBILIER	Centre de tri de MCV (72)	Valorisation matière et énergétique
Amiante	PAPREC CRV (72)	PAPREC CRV- ISDND de Montmirail (72)	Enfouissement alvéoles dédiées
Pneus	Méga Pneus SARL (37) pour ALIAPUR	Méga Pneus SARL (37)	Valorisation matière
DDS EcoDDS	BS ENVIRONNEMENT (37) pour ECODDS	BS ENVIRONNEMENT (37)	valorisation énergétique
DDS hors périmètre EcoDDS	TRIADIS (35)	TRIADIS (35)	valorisation énergétique
DEEE	Envie 2E du Mans (72) pour ECOLOGIC/OCA	Ecologic / Centre de recyclage Envie 2 ^E du Mans (72)	Valorisation matière
Textiles, linge, chaussures (TLC)	Le Relais Eure et Loir (28) pour ECOTLC	Le Relais Eure et Loir (28)	Valorisation matière
Piles	PAPREC D3E (37) pour COREPILE	ADLCA TRI TOUTES PILES (39)	Valorisation matière
Lampes / Néons	SODICOME (35) pour ECOSYSTEM (ex Récyclum)	ARTEMISE (lampes, 10) et LUM (néons,59)	Valorisation matière
Cartouches d'imprimante	LVL (44)	LVL (44)	Réemploi ou Valorisation matière
Capsules Nespresso	SUEZ RV France (49) pour Nespresso	REMONDIS (PB)	Valorisation matière et compostage
Objets réemployables	RECUP & Co (72)	RECUP & Co (72)	Réemploi

- DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement (matelas, sommiers, canapés, meubles, tables, chaises).
- DDS : Déchets Diffus Spécifiques (= déchet ménager issu d'un produit chimique, ex : peintures, aérosols, ...).
- DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (petit et gros électroménager).
- TLC : Textiles, Linge de maison, Chaussures.

Déchèteries Maine Saosnois 2021			
Déchets	Tonnes	Valorisation	Enfouissement Elimination
Déchets Verts plateformes*	3 350	3 350	
Déchets Verts/ végétaux	186		
Gravats*	2 202	2 202	
Encombrants / Non valorisable	1 976		1 976
Bois	1 032	960	72
Cartons	302	302	
Métaux	483	483	
Batteries	3	3	
Amiante	12		12
DDS hors éco	84	84	
ECODDS	53	53	
DEA / mobilier	816	767	49
DEEE	313	271	42
TLC	199	198	1
Lampes/néons	2	2	
Cartouches d'encre	1	1	
Piles	4	4	
Capsules Nespresso	1	1	
Pneus hors éco-organisme	4	4	
Pneus Aliapur (unité)	1 521	1 521	
Réemploi	65	65	
Total hors DV bennes, pneus Aliapur, Réemploi	10 834	8 682	2 152
		80 %	20 %

Traitement des déchets des déchèteries



80% des déchets déposés dans les déchèteries sont valorisés.

20% des déchets déposés dans les déchèteries ne sont pas valorisés principalement les déchets déposés dans la benne des ENCOMBRANTS. C'est pourquoi il est primordial de réduire les déchets déposés dans cette benne.

La valorisation matière est un mode de traitement des déchets visant à leur utilisation en substitution à d'autres matières ou substances :

- le recyclage : le (ou l'un des) matériau(x) du déchet, après transformation, devient la matière première d'un nouveau produit ;

- le remblaiement de carrières, réalisé avec apport de matériaux extérieurs (déblais de terrassement, matériaux de démolition...) nécessitant un tri préalable de ces matériaux afin de garantir l'utilisation des seuls matériaux inertes.

3.4 Le compostage individuel

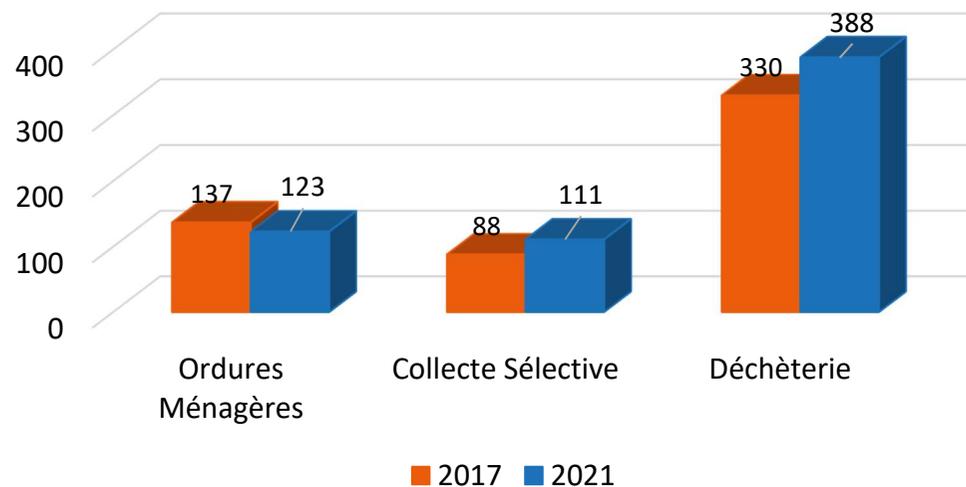
La réalisation du compost permet de retirer des ordures ménagères la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères, et éventuellement certains déchets verts qui pourraient encore être déposés dans les sacs.

En 2021, 167 composteurs ont été délivrés sur le territoire de la Communauté de Communes Maine Saosnois.

	Maine Saosnois
Composteurs distribués en 2021	167 composteurs
Frais de mise à disposition	15 €
Modèle de composteur	325 litres + bio-seau de 10 litres

B. SYNTHÈSE

Evolution des tonnages collectés depuis 2017
Ratio par habitant en kg



C. LES INDICATEURS FINANCIERS

I. LE BILAN ANNUEL FINANCIER

1.1 Le bilan du financement

1.1.1. Le financement du service

Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'ex-Pays Marollais est passé en Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Il existe donc 3 taux différents sur notre territoire en fonction du service rendu aux usagers (Porte à Porte, Apport Volontaire)

- TEOM (taux 11,23 %)
- TEOMI (taux part fixe 8,08 %)
- TEOM (taux 11,10 %)

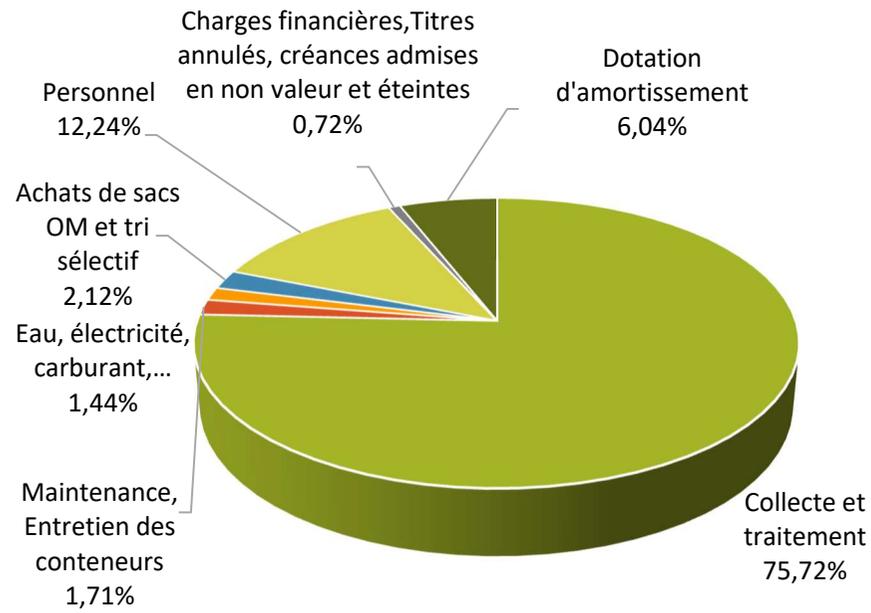


TEOM / TEOMI		Redevance Spéciale	Accès des professionnels aux déchèteries	Total financement
Part fixe	Part variable Ex Saosnois			
2 035 540 €	191 432 €	54 245 €	6 355 €	2 287 572 €

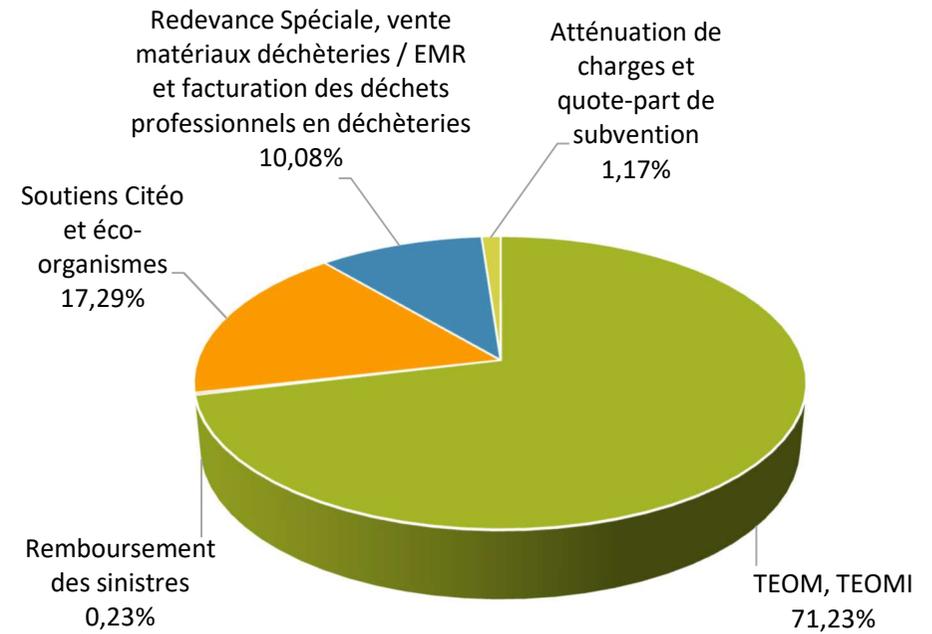
1.1.2. Le coût du service

OM - CS et déchèterie		CA 2021 / € TTC
Dépenses hors charges indirectes		2 817 182 €
	Collecte et traitement	2 133 274
	Maintenance, Entretien des conteneurs	48 318
	Eau, électricité, carburant,...	40 545
	Achats de sacs OM et tri sélectif	59 719
	Personnel	344 968
	Charges financières, Titres annulés, créances admises en non valeur et éteintes	20 421
	Dotation d'amortissement	170 137
Recettes		3 126 561 €
	TEOM et TEOM I	2 226 972
	Remboursement des sinistres	7 270
	Soutiens Citéo et éco-organismes	540 514
	Redevance Spéciale, vente matériaux déchèteries / EMR et facturation des déchets professionnels en déchèteries	315 239
	Atténuation de charges et quote-part de subvention	36 566

Dépenses de fonctionnement du service déchets en 2021



Recettes de fonctionnement du service déchets en 2021



1.2 Les prestations rémunérées par Marchés Publics

Il s'agit uniquement des prestations rémunérées par le Marché de collecte et traitement des ordures ménagères et du tri sélectif (hors achats sacs, maintenance conteneurs, lavage conteneurs...)

1.2.1 Les ordures ménagères résiduelles et assimilés

€ T.T.C. Hors lavage NETRA	Ordures Ménagères							
	2020			2021			Evolution 2020/2021	
	P à P	AV	Total	P à P	AV	Total	P à P	AV
Population municipale	24 300	3 877	28 177	24 083	3 869	27 952		
Tonnage OM collecté	3 031	486	3 517	2 974	468	3 442	-2%	-4%
Ratio Kg/Hab	125	125	125	123	121	123	-1%	-4%
Coût de collecte et transfert	498 811	42 506	541 317	497 565	40 922	538 487	0%	-4%
Coût de collecte et transfert/t	165	87	154	167	87	156	2%	0%
Coût / hab	21	11	19	21	11	19	0%	0%
Coût de traitement	218 782	45 692	264 474	213 986	43 856	257 842	-2%	-4%
Coût de traitement/t	72	94	75	72	94	75	0%	0%
TGAP	60 013	1 603	61 616	98 144	4 116	102 260	64%	157%
Coût TGAP/t	20	3	18	33	9	30	67%	167%
Coût de traitement + TGAP	278 796	47 295	326 091	312 130	47 972	360 102	12%	1%
Coût de traitement + TGAP/t	92	97	93	105	103	105	14%	5%
Coût Total	777 606	89 801	867 407	809 694	88 894	898 588	4%	-1%
Coût Total /t	257	185	247	272	190	261	6%	3%
Coût Total / hab	32	23	31	34	23	32	5%	-1%

1.2.2 Les déchets recyclables

€ T.T.C.

Hors lavage NETRA

	Multi-matériaux						Verre				
	2020			2021			Evolution 2020/2021		2020	2021	Evolution
	P à P	AV	Total	P à P	AV	Total	P à P	AV	AV	2020/2021	
Population municipale	8 522	19 655	28 177	8 487	19 465	27 952			28 177	27 952	
Tonnage collecté	457	1 350	1 807	488	1 413	1 901	7%	5%	1 113	1 199	8%
Ratio Kg/Hab	54	69	64	57	73	68	7%	6%	39	43	9%
Coût de collecte et transfert	99 389	216 859	316 248	96 257	217 054	313 311	-3%	0%	52 104	43 862	-16%
Coût de collecte et transfert/t	218	161	175	197	154	165	-9%	-4%			
Coût / hab	12	11	11	11	11	11	-3%	1%			
Coût de tri	49 151	144 660	193 811	58 821	130 325	189 146	20%	-10%			
Coût de l'élimination des refus de tri	11 644	65 961	77 605	12 260	66 367	78 627	5%	1%			
Coût Total	160 184	427 479	587 663	167 338	413 746	581 084	4%	-3%	52 104	43 862	-16%
Coût Total /t	351	317	325	343	293	306	-2%	-8%	47	37	-22%
Coût Total / hab	19	22	21	20	21	21	5%	-2%	2	2	0%

1.2.3. Les déchèteries

Coûts de location-collecte-traitement des déchets des déchèteries	Marolles les Braults	Bonnétable	Saint Rémy des Monts/ Mamers	Saint Cosme en Vairais	Neufchâtel en Saosnois	Saint Rémy du Val	Total / Moyenne
Population municipale							27 952
Tonnage déchèteries HORS DÉCHETS VERTS	1 538	2 023	3 015	825	72	12	7 484
Ratio Kg/Hab							268
Coût de location des bennes TTC	1 812 €	640 €	4 529 €	3 155 €	1 374 €	168 €	11 679 €
Coût de collecte TTC	35 936 €	37 844 €	71 809 €	16 296 €	3 326 €	424 €	165 635 €
Coût de collecte / t (location comprise)	25 €	19 €	25 €	24 €	66 €	49 €	24 €
Coût de traitement TTC	69 867 €	84 479 €	128 734 €	34 102 €	5 084 €	908 €	323 173 €
Coût de traitement / t	45 €	42 €	43 €	41 €	71 €	75 €	43 €
Coût Total (€ TTC) hors déchets verts	107 615 €	122 963 €	205 072 €	53 553 €	9 784 €	1 499 €	500 486 €
Coût Total /t	70 €	61 €	68 €	65 €	136 €	124 €	67 €
Tonnage déchèteries QUE DÉCHETS VERTS	750	1 100	1 200	300	*	*	3 350
Ratio Kg/Hab							120
Coût de location des bennes TTC	0€	0€	0 €	0 €	738 €	61 €	799 €
Coût de collecte TTC	619 €	6 197 €	3 968 €	1 561 €	3 425 €	201 €	15 972 €
Coût de traitement TTC	9 986 €	14 633 €	15 944 €	7 420 €	*	*	47 982 €
Coût Total (€ TTC) que déchets verts	10 604 €	20 830 €	19 913 €	8 981 €	4 162 €	263 €	64 753 €
Coût Total /t							19 €
Coût Total (€ TTC)	118 219 €	143 793 €	224 985 €	62 534 €	13 947 €	1 762 €	565 240 €
Tonnage Déchèteries Total	2 288	3 123	4 215	1 125	59*	30*	10 834
Ratio kg/hab							388
Coût Total (€ TTC)/t							52 €
Coût Total (€ TTC)/hab							20 €

* les bennes de déchets verts sont vidées sur la plateforme de la déchèterie de Saint Rémy des Monts

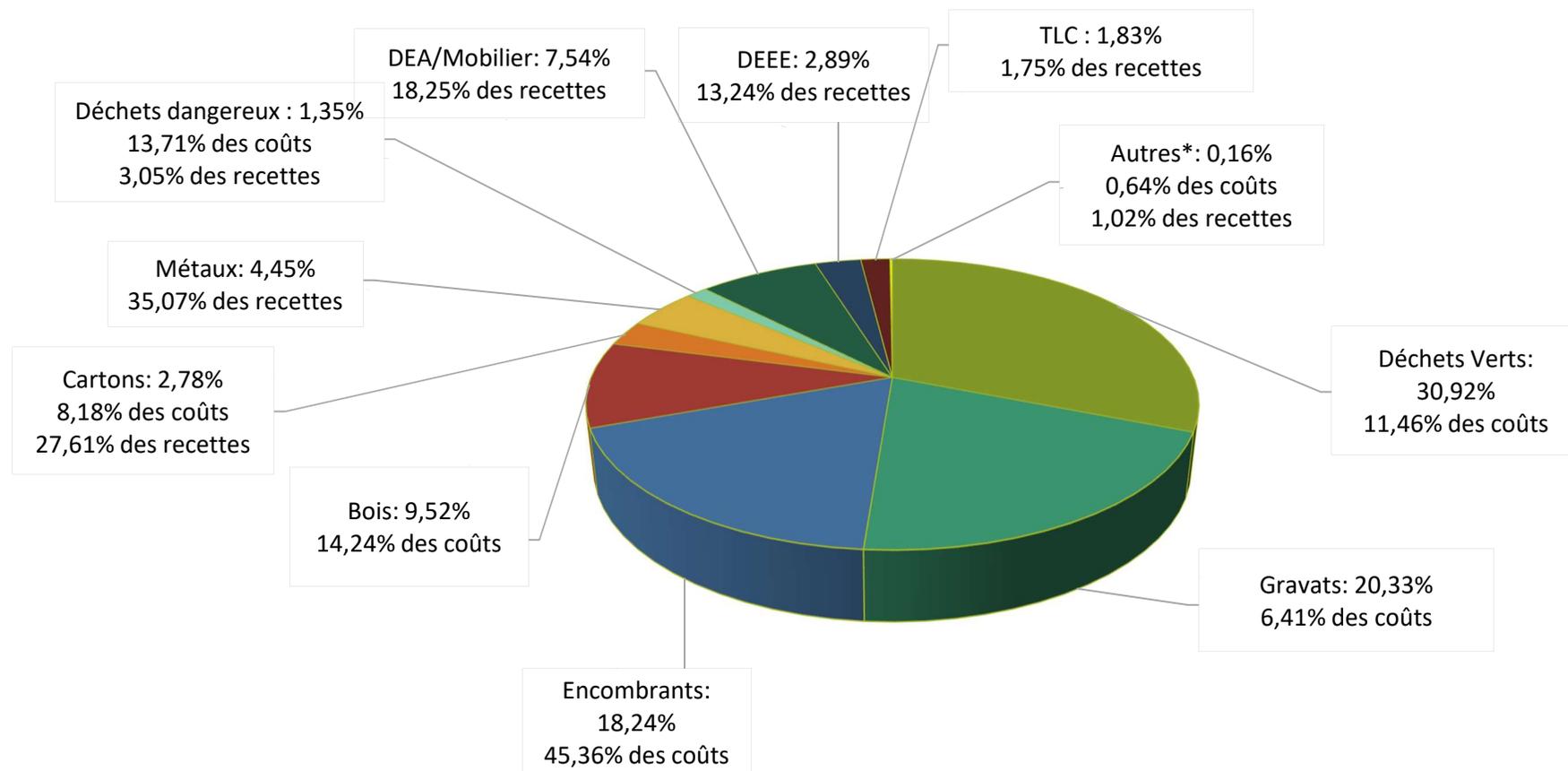
* coûts des déchets verts des mini-déchèteries hors traitement

MAINE SAOSNOIS – Détail par déchet - 2021					
	t	coût TTC	recettes	coûts €/t	recettes €/t
Déchets Verts plateformes/végétaux	3350	60 328 €		18 €	
Déchets Verts/végétaux en bennes*	185,83	4 425 €		24 €	
Gravats	2202,16	36 258 €		16 €	
Encombrants/Non valorisables	1975,72	256 414 €		130 €	
Bois	1031,74	80 480 €		78 €	
Cartons	301,56	46 208 €	44 363 €	153 €	147 €
Métaux	482,50		56 344 €		117 €
Batteries	2,97		1 634 €		550 €
Amiante	12,00	2 761 €		230 €	
DDS hors éco	83,52	77 493 €		928 €	
ECODDS (déchets dangereux)	53,24		4 904 €		92 €
DEA/Mobilier	816,37		29 318 €		36 €
DEEE	312,98		21 270 €		68 €
TLC (Textiles, linge, chaussures)	198,51		2 818 €		14 €
Lampes/néons	1,61				
Cartouches encre	0,96				
Piles	3,59				
Capsules Nespresso	1,05				
Pneus	3,86	873 €		226 €	
Pneus Aliapur (unité)	1405				
total tonnages déchets hors DV en bennes et pneus Aliapur	10834	565 240 €	160 651 €	52 €	15 €

3350 tonnes 64 753 € 19 €

* : Coûts hors traitement/broyage des déchets verts

Déchèteries: déchets collectés, part respective des coûts et des recettes en 2021.



Autres*: amiante, capsules nespresso, pneus hors filière.

1.3 Les aides publiques et soutiens financiers des Eco-organismes

1.3.1 Les déchets ménagers recyclables

Les recettes de la collecte sélective	CA 2020	CA 2021	Evolution 2020/2021
Vente Matériaux triés	95 114 €	157 881 €	66%
Soutiens CITEO	401 129 €	477 214 €	19%
Total Recette CS	496 243 €	635 095 €	28%
Recette / hab	18 €	23 €	28%

1.3.2 Les matériaux issus des déchèteries

- Les ventes de matériaux

	CA 2020	CA 2021	Evolution 2020/2021
Ferrailles	42 605 €	56 344€	32 %
Cartons	16 037 €	44 363€	177 %
Batteries	1 634 €	1 634€	0 %
TOTAL (€ H.T.)	60 275 €	102 341€	70 %
Recette/Hab.	2€	4€	100%

- Les soutiens des Eco-organismes

	2020	2021	Evolution 2020/2021
EcoDDS (déchets dangereux)	7 045 €	4 904€	-30 %
Refashion (Textiles, linge, chaussures)	2 830 €	2 818€	0 %
EcoMobilier (DEA/Mobilier)	33 746 €	29 318€	-13 %
OCAD3E (DEEE)	19 673 €	21 270€	8 %
TOTAL (€ H.T.)	63 294 €	58 310€	-8 %
Recettes/Hab.	2€	2€	

D. LA COMMUNICATION ET LA PRÉVENTION AUPRÈS DES USAGERS

I –LA COMMUNICATION

1-1 – Distributions des sacs translucides

La communication auprès des usagers lors des permanences de distributions des sacs translucides, visant l'ensemble des administrés du territoire, a été réalisée et a permis de les informer sur la TEOMI, le compostage et le tri sélectif.

Pour obtenir des sacs translucides la collectivité a mis en place :

- une distribution annuelle sur 11 communes de notre territoire
- des permanences à l'année sur les 3 antennes : Bonnétable, Marolles les Braults et Mamers pour permettre aux nouveaux arrivants et aux personnes ne disposant pas assez de sacs de venir en chercher en dehors de la distribution annuelle.

1-2- Le Magazine Communautaire

Edition de janvier 2021 :

- Un article sur les bons gestes de tri pour éviter les refus de tri

Edition de juillet 2021 :

- Un article sur le devenir des meubles collectés par éco-mobilier
- Un article sur les meubles usés à démonter avant de les déposer en déchèterie afin d'optimiser le remplissage de la benne

II – LES ANIMATIONS

Les animations et ateliers de sensibilisation auprès du grand public et des scolaires ont pu être assurés à partir du mois de mai en raison des confinements et de la crise sanitaire de la COVID 19.

- Mai 2021 : atelier de compostage à l'école de Beaufay pour les CE2/CM2
- Juin 2021 : Ramassage et devenir des déchets avec les élèves du Collège Jean-Moulin de Marolles les Braults
- Juillet 2021 : Atelier pour adultes de fabrication de produits ménagers au Centre Mazagran à Bonnétable et à CASCADE à Marolles les Braults
Jeux de société avec les 3-6 ans au centre de loisirs de Mamers
Atelier de fabrication de cosmétique avec les adolescents du centre de loisirs de Mamers
- Septembre 2021 : Participation au Passeport du Civisme pour la rentrée 2021 qui s'adresse à tous les CM2 du territoire avec une proposition de mots mêlés en lien avec les déchets
Elaboration d'un livret d'animations proposées dans les écoles du territoire (20 fiches adaptées aux élèves du primaire, collège et lycée)
- Octobre 2021 : Animation à Récup & Co sur la réduction des déchets
- Novembre 2021 : Animation « Consom'Acteur » dans l'école Catherine Paysan de Bonnétable
Animation à Récup & Co sur le gaspillage alimentaire
- Décembre 2021 : Jeux de société en maternelle à Saint Cosme en Vairais et à Mamers
Sensibilisation au compostage avec les élèves de CP de Courcemont